

Caractéristiques de l'emprunteur et de sa maison.—Les acheteurs des maisons financées sous le régime de la L.N.H. en 1963 avaient un revenu moyen de \$6,179, soit un peu plus élevé que le chiffre de 1962 (\$6,015). Le revenu des emprunteurs pour des maisons financées par les fonds des prêteurs agréés s'est établi, en moyenne, à \$6,450 et pour des maisons financées par des prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement, à \$5,684. Le prix d'achat de la maison moyenne a été de \$15,229, le paiement initial étant de \$2,634. Les mensualités versées par les emprunteurs, y compris le principal, l'intérêt et les taxes municipales, ont représenté en moyenne 21.4 p. 100 du revenu, chiffre qui n'a pas varié sur 1962.

Comme en 1962, l'âge moyen des emprunteurs était de 34.5 ans, presque la moitié du nombre appartenant au groupe d'âge de 25 à 34 ans. La proportion des plus grandes familles emprunteuses sous le régime de la loi a continué de s'accroître, 31 p. 100 ayant trois enfants ou plus, au regard de 29.6 p. 100 en 1962 et 12.5 p. 100 en 1950. Environ 72 p. 100 des emprunteurs achetaient une maison pour la première fois.

L'accroissement de la grandeur de la famille des emprunteurs a donné lieu à la construction d'un plus grand nombre de maisons avec quatre chambres à coucher ou plus. Ces maisons, représentant 22.7 p. 100 du total (17.8 p. 100 en 1962), ont contribué à l'accroissement de la taille moyenne des logements, soit de 1,189 pieds carrés en 1962 à 1,204 en 1963. Bien que les bungalows aient continué d'être le genre le plus populaire de maison (72 p. 100 du total), la tendance vers l'acquisition de maisons plus larges s'est accompagnée d'un accroissement du nombre de logements à deux étages, soit à 7 p. 100 (4.7 p. 100 en 1962). Les maisons à mi-étage, comme en 1962, représentaient 20.2 p. 100 du total.

Prêts aux sociétés de logement à dividendes limités.—En 1963, la construction de logements à dividendes limités a connu une avance fort prononcée. Des prêts ont été approuvés pour des projets comprenant 2,094 logements, au regard de 1,482 en 1962. Sur ce total, 1,111 logements étaient réservés aux familles à revenu modique et 983 aux personnes âgées. Des prêts ont été consentis à des organismes sans but lucratif et aux municipalités pour des projets visant la construction de 1,889 logements. Quant aux entrepreneurs, dont les projets sont subordonnés à des conditions plus restrictives, ils ont obtenu des prêts pour 205 logements.

Prêts pour l'amélioration des maisons.—Le volume des prêts garantis par les banques sous le régime de la L.N.H. pour l'amélioration des maisons a diminué légèrement en 1963; en effet, 22,024 prêts d'une valeur de \$36,700,000 ont été approuvés, comparativement à 23,895 prêts d'une valeur de 38 millions en 1962. A la fin de l'année, les banques déclaraient \$71,700,000 de prêts en cours, comparativement à \$69,900,000 un an plus tôt. Le fonds d'assurance des prêts pour l'amélioration des maisons, constitué par les droits reçus des emprunteurs, s'élevait à \$2,600,000 contre \$2,500,000 un an plus tôt.

Prêts pour la construction de résidences universitaires.—En 1963, il y a eu un fort accroissement du volume des prêts L.N.H. pour la construction de résidences universitaires. On a consenti 33 prêts, d'une valeur globale de \$27,600,000, aux universités et collèges pour la construction de résidences devant loger 6,300 étudiants; en 1962, les prêts approuvés se sont chiffrés par 19 et le nombre de nouvelles places, par 4,400. Voici la répartition provinciale de ces prêts:

Province	Prêts		Étudiants
	nombre	Montant milliers de dollars	pourant être logés
Nouvelle-Écosse.....	1	1,232	244
Québec.....	21	13,515	3,081
Ontario.....	6	3,226	855
Alberta.....	2	3,845	997
Colombie-Britannique.....	3	5,810	1,220